



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 22
Procurations : 5
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, Mme Marie-Agnès SALOMON, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : M. Nicolas SERRIERE (Procuration à D. BARREYRE), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. SOULARD), Mme Mélanie MANO (procuration à F. CHADEF AUD), M. Jean-Bernard BONNAC (Procuration à M-A. SALOMON), M. Sébastien LATASTE (Procuration à S. BADETS).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNADET

N° DE_2021_119

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2021 le 13 avril 2021 sur des bases prévisionnelles ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits afin de financer des dépenses en investissement ;

Vu, le rapport de M. Delcros, adjoint en charge des finances, sur la nécessité de procéder à des ajustements par virement de crédits,

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Art. 6065 – livres/CD Médiathèque	-5 000.00 €
Recettes	
Article 73111 – taxes foncières/habitation	-203 760.00 €
Article 74834 – compensation TH	+203 760.00 €

En section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Art.10226 - Taxe aménagement	+573.28 €
Opération 201 – Acquisition Foncière	+ 5 000.00 €
Opération 232 - Cathédrale	+ 37 461.37 €
Opération 256 - Polyèdre	+ 9 000.00 €
Recettes	
FCTVA	+21 102.00 €
Taxe aménagement	+22 564.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres avec les procurations,

APPROUVE la décision modificative N° 2 du budget principal portant virement de crédits en section d'investissement et une régularisation en section de fonctionnement conformément au document ci-après.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer toutes pièces administratives et comptables.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

